

Synthèse de la session de travail du 18 octobre organisée par le Bureau de normalisation du Québec au théâtre Périscope sur l'intégration des principes de développement durable dans les organisations françaises et québécoises

Synthèse rapportée et rédigée par Kevin McMahon de [TakT-Etik](#)

L'engagement du Québec

Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint au développement durable,
[MDDEP](#)

L'institutionnalisation du développement durable dans une loi demeure une expérience rare. La France, la Belgique et le Manitoba disposent d'assises similaires. La loi québécoise sur le développement durable est l'une des deux seules lois québécoises dont le champ d'application inclut l'Administration. L'autre est, en l'occurrence, la loi sur les organismes publics. Le gouvernement du Québec a décidé qu'une seule stratégie guidera l'ensemble de l'Administration par opposition à ce que chaque ministère dispose d'une stratégie propre.

À court terme, les mesures suivantes devront être élaborées :

- la formation;
- des outils;
- des mécanismes de communication avec la population et entre les organismes.

L'application du développement durable

Olivier Thomas, directeur de l'observatoire sur le développement durable,
[Université de Sherbrooke](#)

Le programme de maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke existe depuis 1974, alors que l'Observatoire sur le développement durable existe depuis 2003.

Quelques projets sont cités en exemples dont un projet de téléphérique en Colombie (Medellin). Ce projet fut développé en faisant participer des acteurs de divers milieux. Il est le déclencheur de la revitalisation d'un quartier défavorisé. Aucun déplacement d'habitant ne fut nécessaire pour ériger l'installation. La carrière Saint-Michel (Montréal) est un autre bel exemple de développement durable.

Les caractéristiques de projets de développement durable correspondent à la diversité du contexte, à la diversité des actions et à la diversité des enjeux.

Les facteurs de succès incluent des facteurs internes (le leadership, la vision, la responsabilité des acteurs et la transparence) ainsi que des facteurs externes (l'analyse intégrée, l'accompagnement de la démarche et des partenariats larges).

Les principaux obstacles auxquels faire face sont le manque de volonté, une vision à trop court terme, la difficulté à changer les mentalités, l'incompatibilité avec les mandats électifs et le risque de dérapage.

L'expérience de l'Association française de normalisation (AFNOR) et la SD – 21000
Didier Lagarde, responsable développement durable,
[AFAQ-AFNOR](#)

L'AFNOR a effectué un projet pilote d'implantation du référentiel SD-21000 (principes de développement durable) dans plus de 200 PME dont certaines organisations comptaient environ 1000 employés et quelques associations.

Par distinction de la durabilité forte (prônée par les ONG) et la durabilité faible (entreprise capitaliste), l'AFNOR et le référentiel SD 21000 visent une durabilité modérée. Le référentiel répond aux questions « quoi » et « pourquoi ». Les participants ont décidé que l'AFNOR ne devrait pas certifier selon cette norme. L'objectif de la démarche est de relier le DD à la stratégie propre à chaque entreprise.

La démarche proposée par l'AFNOR débute par un autodiagnostic d'une durée de deux jours. Cet exercice est animé par des consultants. Les entreprises évaluent leur situation selon 34 enjeux et en fonction des parties intéressées de l'organisation. Les résultats sont mis sur des graphiques en deux dimensions. Les enjeux sont classés selon leur importance et la performance de l'organisation. Les relations avec les parties intéressées sont classées selon l'importance et le niveau de la relation.

Les principaux obstacles rencontrés lors de l'autodiagnostic correspondent à :

- la disponibilité de temps des entreprises d'accueil (2 jours);
- la variabilité de la méthode des différents consultants;
- l'exclusion des parties intéressées dans les rencontres, ce qui aurait permis de valider les déclarations des gestionnaires.

Le principal effet de la démarche d'autodiagnostic est une prise de conscience quant à la valeur de travailler en collaboration avec les parties intéressées.

À la suite de l'exercice, que les participants considèrent difficile mais utile et formateur, les gestionnaires orientent leurs efforts pour améliorer les politiques d'achats, l'équité sociale dans l'entreprise, le transport des marchandises et des individus, la logistique et finalement leurs produits. Éventuellement, ils s'ouvrent vers l'extérieur et publie un rapport de responsabilité sociétale.

Le concept de « cercle des entreprises » est une formule qui a bien fonctionné. Ce cercle des entreprises est un lieu de rencontre pour les gestionnaires qui désirent partager les enjeux de l'implantation des principes de développement durable dans leur entreprise respective.

DES EXPÉRIENCES D'APPLICATION QUÉBÉCOISES

Développement durable – Stratégie de déploiement

Patrice Camus, Écoconseiller,

[Mouvement Desjardins](#)

Le développement durable est intégré au plan stratégique 2006-2008. Il était important pour le Mouvement Desjardins d'intégrer rapidement à l'intérieur d'une politique de développement durable, une politique d'achat responsable pour montrer l'exemple et ainsi optimiser l'implantation des actions reliées au développement durable en leur donnant un cadre de référence.

L'approvisionnement responsable

François Dalpé, chef divisionnaire adjoint, responsabilité d'entreprise et environnement,

[Bell Canada](#)

Il est important de distinguer les fournisseurs responsables des produits responsables. La première étape est d'identifier les fournisseurs responsables. Élaboré en collaboration avec le GeSI, BCE distribue un questionnaire d'autoévaluation aux fournisseurs. Les résultats ne sont pas discriminants. Ils servent à demander des améliorations. Ce questionnaire est actuellement en cours de pilotage.

Rapports de développement durable et vérification

France Levert, direction Environnement et développement durable,

[Hydro-Québec](#)

De 100 à 150 personnes participent à la préparation du rapport sur le DD qui est publié en même temps que les états financiers. Ce rapport détaillé est résumé par souci d'accessibilité au grand public. Les points de vue des parties prenantes recueillis par des sondages et des groupes de discussion sont inclus dans le rapport. Ce rapport est vérifié par une entité externe indépendante habilitée à la réalisation d'audits de conformité.

Un grille d'analyse de développement durable

Olivier Riffon, chercheur,

[Chaire de recherche et d'intervention en Éco-Conseil](#)

Il s'agit d'un outil qui peut servir autant à la conception d'un projet qu'à l'évaluation d'un projet déjà implanté. L'outil couvre quatre dimensions du DD : équité, écologie, économie et aspect social. En plus de permettre d'explorer des possibilités traditionnellement ignorées, l'outil permet de s'assurer un certain équilibre entre les quatre dimensions. Utiliser cet outil est le gage d'un projet bonifié. En plus, s'il est fait comme convenu, l'exercice réalisé à l'intérieur d'un groupe composé d'un ensemble de parties prenantes, facilitera l'identification d'un compromis acceptable pour tous.

Conclusion

Claude Villeneuve, directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-Conseil,

[Université du Québec à Chicoutimi](#)

Le développement durable en général est perçu comme un concept flou et théorique. Toutefois, il est

important de reconnaître qu'il permet un questionnement qui diffère du questionnement habituel. Il est à la fois un cadre de référence et un objectif.

La crise de confiance face aux entreprises et aux politiciens énoncée plus tôt provient de l'incohérence entre leurs discours et leurs actions. Le dernier rapport de la commissaire au développement durable de l'Administration fédérale démontre ce fait.

Le développement durable est une représentation de la vertu, alors que cette dernière est relative puisque culturelle. Le développement durable est un cadre de référence évolutif qui exige de la transparence, de la rigueur et de la flexibilité, des valeurs toutes nouvelles pour le gouvernement québécois.

Il y a plusieurs façons d'aborder le développement durable : l'approche théorique, managériale, développementale et pragmatique. Cette dernière approche peut être descendante (*top-down*), comme dans le Mouvement des caisses Desjardins, ou ascendante (*bottom-up*), comme dans le cas des organismes non gouvernementaux (ONG). Dans l'approche pragmatique, la connaissance émerge des actions.

Un élément essentiel à ne pas perdre de vue : le développement durable doit d'abord répondre à des besoins qu'il faut hiérarchiser.

Claude Villeneuve demande comment il est possible de normaliser la diversité alors que les solutions du développement durable sont aussi diversifiées que les problèmes.

La conclusion du débat est qu'il est possible voire souhaitable de normaliser les processus, le référentiel SD-21000 en étant un exemple probant. Il serait aussi pertinent de normaliser et de certifier des outils comme :

- l'analyse de cycle de vie;
- un processus menant à la sélection d'indicateurs;
- une grille d'analyse de projets;
- un outil de diagnostic;
- une politique d'achat;
- la formation.